



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS DE LA DORDOGNE**

Délibération N°02_12_2025

Objet : Etude Stratégique du SMD3 - Adoption du Schéma Stratégique 2026-2036 et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés.

Séance du mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation		
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 20	Nombre de votants : 21
Nombre de pouvoirs : 1		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 64	
Secrétaire de séance	Mme Bernadette SALINIER	

Présents :

Pascal PROTANO, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Daniel LE MAO, Hélène REYS, François ROUSSEL, Gé KUSTERS, Gérard TEILLAC, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Michel DOBBELS, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Bernard TRIFFE, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Michel DONNETTE, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Thierry CIPIERRE, Evelyne ROUX, Pierre JAUBERTIE, Francis COLBAC, Marc MELOTTI, Jérôme PEYRAT, Vincent RIVAUD, Jean Pierre CAZES, Jean Louis DESSALLES, Hervé COUSTILLAS, Brigitte CABIROL, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Philippe ROUSSEAU donne pouvoir à Pascal PROTANO

Etude Stratégique du SMD3 - Adoption du Schéma Stratégique 2026-2036 et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés.

Le SMD3 mène depuis le début de l'année 2025 une étude pour définir les orientations du syndicat pour les dix prochaines années et répondant aussi aux obligations réglementaires de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte de (LTECV) de 2015, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 et la loi Climat et Résilience (CR) de 2021 pour les principales. Soit, dans les mesures phares réglementaires, la prise en compte des objectifs suivants :

- Limiter de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Proposer des solutions de gestion des biodéchets
- Améliorer le niveau de valorisation matière et organique pour atteindre 60% en 2030
- Limiter le stockage des Déchets Ménagers Assimilés à 10% de leur gisement en 2035

De plus depuis le 1er janvier 2012, les collectivités qui ont la charge de la gestion des déchets doivent élaboré un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA). L'élaboration de ce PLPDMA est intégrée dans l'élaboration du schéma stratégique 2026-2036, l'ensemble des actions de l'axe 1 « Réduire la production de déchets et mieux valoriser » et de l'axe 4 « Optimisation de l'incitativité et financement du service » constitue ainsi le programme du PLPDMA.

La commission consultative des usagers a participé à deux temps de travail pour échanger et recueillir ses attentes le 1er avril et le 18 novembre 2025. Les actions proposées par la commission consultative seront identifiées par un pictogramme.

Trois séminaires du 8 avril 2025, 25 octobre 2025 et 25 novembre 2025, ont permis aux élus du SMD3 d'échanger pour définir le schéma stratégique 2026-2036, finalement structuré autour des 6 axes majeurs suivants :

Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser

Axe 2 : Renforcer la proximité avec les usagers

Axe 3 : Définir et porter une stratégie en matière d'installations de traitement

Axe 4 : Optimiser l'incitativité et le financement du service

Axe 5 : Répondre aux enjeux environnementaux

Axe 6 : Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions nécessaires

Chacun de ces axes fait l'objet d'une déclinaison en projets, puis en actions concrètes au nombre de 40 détaillées ci-dessous :

Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser			
Projet		Actions	
1A	Réduire les déchets à la source	1A-1	Réduire le gaspillage alimentaire
		1A-2	Poursuivre la réduction de production de textiles sanitaires à usage unique
		1A-3	Favoriser le détournement en amont des déchèteries

		1A-4	Valoriser les végétaux dans les déchets
1B	Faire progresser la valorisation	1B-1	Poursuivre le tri des biodéchets
		1B-2	Améliorer la qualité du tri
		1B-3	Dynamiser la filière textile
		1B-4	Développer le réemploi sur le territoire
		1B-5	Initier des synergies avec les partenaires du territoire pour mieux valoriser les déchets

Axe 2 : Renforcer la proximité avec les usagers

2A	Etre à l'écoute des usagers	2A-1	Maintenir et faire évoluer les outils d'écoute de nos usagers
		2A-2	Planifier à court et long terme la satisfaction des usagers
2B	Renforcer l'information des usagers	2B-1	Développer de nouveaux outils de communication
2C	S'appuyer sur les élus communaux et Intercommunaux	2C-1	Organiser des rendez-vous réguliers avec les Communautés de Communes, les Communautés d'Agglomération et les Communes ;
		2C-2	Poursuivre et renforcer l'information à destination des communes
2D	Proposer un service public adapté aux besoins de chacun	2D-1	Offrir aux usagers un réseau de déchèterie de qualité
		2D-2	Proposer des points d'apports toujours plus accueillant
		2D-3	Moderniser le système d'ouverture et le paiement des bornes OMR

Axe 3 : Définir et porter une stratégie en matière d'installations de traitement

3A	Travailler à l'émergence d'une position partagée en matière d'installations de traitement	3A-1	Définir et valider les besoins réels en matière de traitement des déchets ultimes
		3A-2	Définir le degré d'autonomie souhaité par le SMD3
		3A-3	Définir le schéma de traitement au delà de 2033
3B	Permettre l'émergence de sites de traitement	3B-1	Faire apparaître les sites potentiels d'accueil des installations
		3B-2	Conduire la validation des sites
3C	Définir une organisation juridique et financière pour le portage des installations	3C-1	Définir le cadre juridique et financier

Axe 4 : optimisation de l'incitativité et financement du service

4A	Maintenir l'équilibre recettes / dépenses	4A-1	Faire adhérer les usagers au service
		4A-2	Maitriser les coûts

		4A-3	Définir des méthodes et conséquences d'application des prix du service
4B	Maintenir le caractère incitatif	4B-1	Maintenir dans le temps le caractère incitatif de la grille
		4B-2	Etudier les conséquences d'une TEOMI et statuer sur le mode de financement du syndicat
4C	Maintenir une capacité d'investissement	4C-1	Reconstituer le niveau d'épargne et améliorer le taux de subventionnement

Axe 5 : Répondre aux enjeux environnementaux

5A	Avoir un Plan d'administration eco exemplaire	5A-1	Se conformer aux obligations réglementaires en matière de Développement Durable
		5A-2	Définir les bonnes pratiques
5B		5B-1	Réduire l'impact énergétique des bâtiments et des sites
		5B-2	Verdir la flotte de véhicules
		5B-3	Augmenter notre production d'énergie verte
5C	S'adapter aux changements climatiques pour assurer la continuité de service	5C-1	Engager un plan d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques

Axe 6 : Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions nécessaires

6A	Accompagner les équipes	6A-1	Se doter de moyens pour fédérer les agents aux actions du syndicat
		6A-2	Accompagner les équipes aux changements
6B	Suivre les nouveaux enjeux du numérique	6B-1	Se munir d'un outil de gestion des données
		6B-2	Assurer la sécurité informatique des données, de la continuité des activités et des installations.
		6B-3	Se doter d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le Schéma Stratégique pour la période 2026-2036 ; ainsi que la présentation annexée à la délibération.

Pour : 41	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

L'autorité territoriale certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 22/12/2025

Pour extrait conforme
Coulounieix-Chamier

18/12/2025

Secrétaire de séance



Bernadette SALINIER

Président du SMD3

Pascal PROTANO



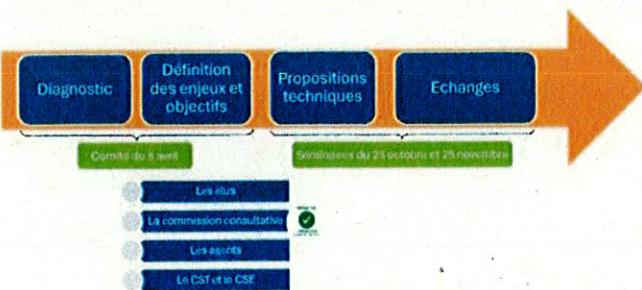


Etude Schéma Stratégique 2026 - 2036

Comité syndical du 16 décembre 2025

1. La démarche

La démarche - Les acteurs



2. Le diagnostic

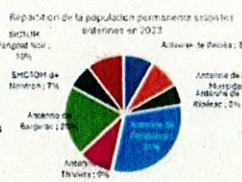
La population

La population permanente a baissé de 1,3 % entre 2017 et 2023. La projection de la population à 2030 est d'environ 390 000 habitants permanents.

En 2023 la population permanente est de 394 730 habitants et la population DGF est de 431 601 habitants, soit 9 % issu des résidences secondaires.

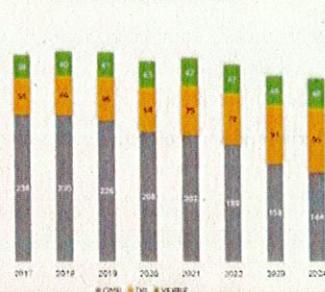
Les territoires comprenant le plus d'habitants secondaires sont les antennes de Belvès et du Périgord Noir avec chacune 20% de DGF.

18 M de nuitées comptabilisées par le Comité Départemental du Tourisme 24, dont 45 % de ces nuitées sont localisées en Périgord Noir.



Ordures Ménagères Assimilées - Echelle départementale

- Evolution des OMA depuis 2016 (kg/hab/an)



Dynamique de baisse des OMA de -10 % entre 2021 et 2024

Production de verre stable depuis 4 ans

Production de la collecte sélective en très forte progression depuis 4 ans

Production d'OMr en très forte réduction (-30% entre 2021 et 2024) avec la mise en place de la redevance incitative

Ordures Ménagères Assimilées - Echelle départementale

Sac noir d'un Périgourdin en 2025



Caractérisation réalisée entre mars et juillet 2025

Mise en place de la redevance incitative

Mise en place en deux temps :

- Un premier secteur à partir du 1^{er} janvier 2023
- La Communauté d'Agglomération Bergeracoise à partir du 1^{er} janvier 2025



Déchets alimentaires



Année	Estimation du nombre d'opérateurs individuels fournis à l'été 2023	Estimation du nombre d'opérateurs collectifs à l'été 2023
depuis 2011	32 293	480

51 points de collecte des déchets alimentaires installés sur la ville de Périgueux



Retour d'expérience :
Collecte moyenne de 2,5 tonnes par semaine, soit 130 tonnes par an
Extension du service prévu pour la ville de Bergerac

Exemple de point de collecte à Périgueux regroupant les OMR, la CS, la verre et les Bio-déchets

Déchèteries

Évolution des tonnages collectés en déchèterie depuis 2010 (kg/hab/an)

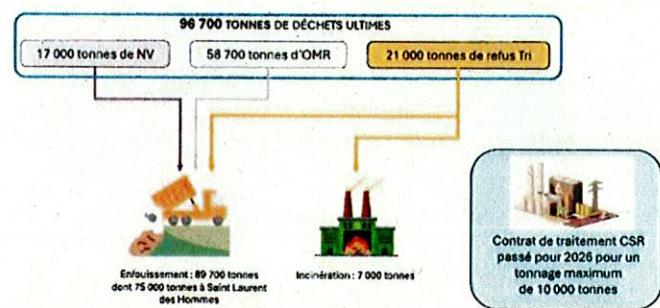


124 250 tonnes collectées en déchèterie en 2024

L'accompagnement des usagers et le déploiement de nouvelles filières de valorisation permettraient de réduire les tonnages enfouis

10

Répartition théorique des flux 2025 par solution de traitement



3. Le schéma en 6 axes

6 AXES

- Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser
- Axe 2 : Renforcer la proximité avec les usagers
- Axe 3 : Définir et porter une stratégie en matière d'installations de traitement
- Axe 4 : Optimiser l'incitativité et le financement du service
- Axe 5 : Répondre aux enjeux environnementaux
- Axe 6 : Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions nécessaires

 : Action proposée par la commission consultative

 : Action du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser



Sac noir d'un Périgourdin en 2026



Déchets Compostables

- Réduire le gasoilage alimentaire
- Accentuer le tri des biodéchets
- Mieux valoriser les végétaux dans les jardins

- Favoriser la réduction à la source
- Améliorer la qualité du tri
- Poursuivre la valorisation

Déchetteries

- Favoriser le détournement en amont des déchetteries
- Développer le réemploi sur le territoire
- Intégrer des synergies avec les partenaires du territoire pour mieux valoriser les déchets

- Réduire l'utilisation des textiles sanitaires à usage unique
- Dynamiser la filière textile

Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser



Déchets Compostables



32 293 composteurs individuels distribués depuis 2011



480 composteurs collectifs suivis et finalisés depuis 2021



51 bornes biodéchets en fonctionnement à Périgueux, 9 bornes en prévision à Bergerac

Des ateliers de proximité, dans les communes, les quartiers



Broyage

Information, distribution

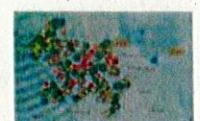
Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser



Papiers, Emballages et Verre



Démarche zéro déchet



Des solutions pour analyser en temps réel la qualité du flux collecté

 Demande de la commission consultative,
Ouverture libre des apports bio, sans paiement.



Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser**Déchèteries**

Aujourd'hui :
12 conventions avec des acteurs du réemploi



Des espaces de réemploi, de réparation, adossés aux déchèteries



Des espaces de dons

**Axe 1 : Réduire la production de déchets et mieux valoriser****Fauteuil de déchets**

Textile : des collectes événementielles



Textile sanitaire à usage unique : atelier d'information

**Axe 2 : Renforcer la proximité avec les usagers****Axe 2 : Renforcer la proximité avec les usagers****Communication**

Adaptés au public jeune



Information sur le tri.
Faire connaître l'application de Ctreo.

Faire évoluer les outils



S'appuyer plus fortement sur les élus communaux et intercommunaux



Axe 2 : Renforcer la proximité avec les usagers

Déchèteries



Déchèterie Nevers



Déchèterie Montauban

Axe 2 : Renforcer la proximité avec les usagers

Collecte de proximité



Accessibilité renforcée



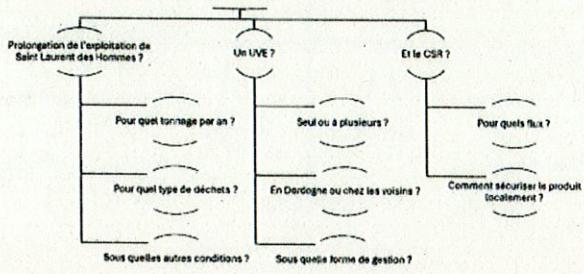
Demi-ouverture 30 litres



Nouveau modèle de lecteur de carte usager - possibilité de paiement par carte bancaire

Axe 3 : Stratégie en matière d'installation de traitement

2033 – Fin de l'autorisation d'exploitation de Saint Laurent des Hommes



Axe 3 : Stratégie en matière d'installation de traitement

Situation des territoires voisins (étude de la Région)

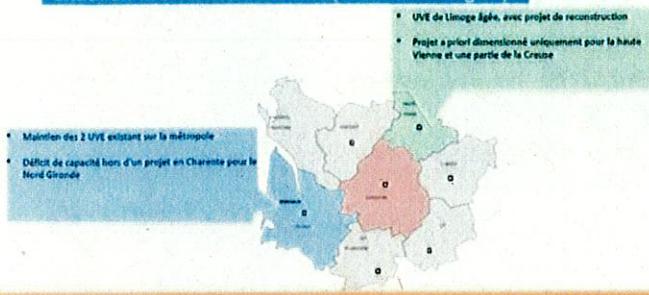
- Augmentation prévue pour les UVE du SIL et de CYOLAD avec une capacité libre de l'ordre de 15 à 25 Mt/an selon les projets
- Partenariats plutôt orientés vers les deux derniers

- Aperçue de la situation globale avec celle de la Gironde
- Aujourd'hui pas d'offre publique
- Projet sur Angoulême d'une UVE de 120 Mt/an



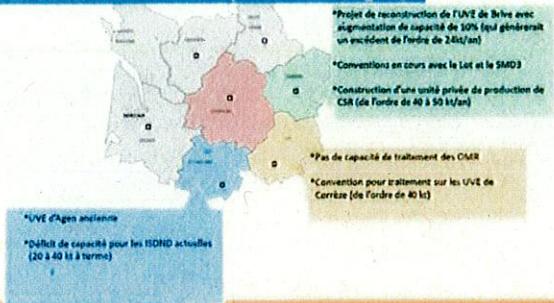
Axe 3 : Stratégie en matière d'installation de traitement

Situation des territoires voisins (étude de la Région)



Axe 3 : Stratégie en matière d'installation de traitement

Situation des territoires voisins (étude de la Région)



Axe 3 : Stratégie en matière d'installation de traitement

Le partenariat avec d'autres collectivités

Pourquoi faire un partenariat ?

- ✓ Sécuriser les solutions de traitement des déchets ultimes
- ✓ Optimiser et répartir les coûts
- ✓ Mutualiser les moyens

Intégrer une solution existante via une convention soumise à la commande publique

- La gouvernance est limitée (participation mais pas une maîtrise équitable en particulier sur le prix)
- Une mise en œuvre rapide
- Le syndicat hôte porte l'autorisation ICPE

Créer une solution commune

- Définir un montage juridique et administratif entre Syndicat mixte fermé, Groupement de commandes ou Société publique locale
- Gouvernance partagée (équilibre des sièges et décisions selon une certaine proportion tonnes ou habitants)
- Plus long et complexe à mettre en œuvre
- Autorisation ICPE portée conjointement

Axe 3 : Stratégie en matière d'installation de traitement

Le partenariat avec d'autres collectivités

Facturation à la tonne

Pas d'investissement initial

Dépendance tarifaire



Investissement et charge partagé

Charges d'exploitation mutualisées

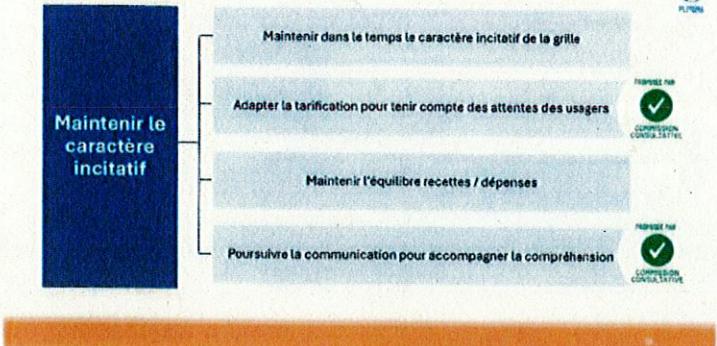
Participation à l'équilibre économique

Le choix dépend de l'équilibre entre rapidité/simplicité et autonomie/stabilité

Axe 3 : Stratégie en matière d'installation de traitement

Le financement		Le SMD3 finance en propre le projet de traitement	Le SMD3 ne finance pas
Décision politique	Validation en comité syndical, engagement de l'investissement et recours à l'emprunt.	Validation politique du principe + choix du type de contrat	
Concurrence publique		Portée par le SMD3	
Procédure réglementaire	Le SMD3 est maître d'ouvrage du dossier ICPE et supporte les frais.	Le dossier ICPE est monté par l'opérateur privé, mais au nom et sous contrôle du SMD3	
Montage financier	Financement direct par emprunt + subventions	Pas de financement direct : l'opérateur prend en charge l'investissement et se rémunère via un contrat long terme	
Passation de marché	Marchés publics : conception, construction, exploitation	Procédure de mise en concurrence : DSP, appel d'offre pour un opérateur global	
Construction	Suivi assuré par le SMD3	Suivi assuré par l'opérateur, le SMD3 exerce un contrôle contractuel	
Coûts et recettes	Le SMD3 assume les coûts, mais garde la maîtrise des recettes énergétiques	Le SMD3 paie un prix/tonne de traitement, les recettes sont partagées ou revendues à l'opérateur.	
Maîtrise stratégique	Total : le SMD3 décide de tout	Partagée : le SMD3 fixe les objectifs, mais le privé garde la main sur la gestion opérationnelle et l'équilibre financier.	

Axe 4 : Optimiser l'incitativité et le financement du service



Axe 5 : Répondre aux enjeux environnementaux

Réduire notre empreinte énergétique

- Réduire l'impact énergétique des bâtiments et sites
- Vendre la flotte de véhicules
- Augmenter notre production d'énergie verte



S'adapter aux changements climatiques pour assurer la continuité de service

- Engager un plan d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques



AXE 6 Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions

6A : Accompagner les équipes

- 6A-1 : Se doter de moyens pour fidéliser les agents aux actions du syndicat
- 6A-2 : Accompagner les équipes aux changements

6B : Suivre les nouveaux enjeux du numérique

- 6B-1 : Se munir d'un outil de gestion des données
- 6B-2 : Assurer la sécurité informatique des données, de la continuité des activités et des installations.
- 6B-3 : Se doter d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)

6 AXES, 17 PROJETS ET 40 ACTIONS

Axes	Projets	Actions	6 AXES, 17 PROJETS ET 40 ACTIONS	
			Axes de Développement et d'Amélioration de la Qualité	Axes de Développement et d'Amélioration de l'Innovation et de la Transformation
1	1A Réduire les déchets à la source	1A-1 Réduire le gaspillage alimentaire 1A-2 Poursuivre la réduction de production de textiles sanitaires à usage unique 1A-3 Favoriser le déstockage en amont des déchets 1A-4 Promouvoir l'agriculture dans les jardins 1A-5 Participer le 21 octobre à l'opération 1B-1 Améliorer la qualité du vin 1B-2 Dynamiser la filière textile 1B-3 Développer le réemploi sur le territoire 1B-4 Faire des synergies avec les partenaires du territoire pour mieux valoriser les déchets	2A-1 Maintenir l'équilibre recettes / dépenses 2A-2 Maintenir le caractère mixte 2C-1 Maintenir une capacité d'investissement	4A-1 Faire adhérer les usagers au service 4A-2 Maintenir les coûts 4B-1 Offrir des méthodes et conditions d'évolution des prix du service 4B-2 Maintenir dans le temps le caractère incitatif de la grille 4B-3 Étudier les conséquences d'une TSCAH et statuer sur le mode de financement du produit 4C-1 Recréer/tuer le niveau d'urgence et améliorer le taux de subventionnement
2	1B Faire progresser la valorisation			
3	1A Être à l'écoute des usagers	1A-1 Maintenir et faire évoluer les outils d'accès de nos usagers 1A-2 Planifier à court et long terme la satisfaction des usagers 1A-3 Développer les nouveaux outils de communication	5A-1 Avoir un plan d'administration Bio Exemplaire	5A-1 Se conformer aux obligations réglementaires en matière de Développement Durable 5A-2 Définir les bonnes pratiques 5B-1 Réduire l'empreinte énergétique
	1B Renforcer l'information des usagers	1B-1 Développer des rendez-vous permanents avec les Communautés de Communes, les Communautés d'Agglomérations et les Comunes	5B-2 Vendre moins de véhicules	5B-2 Vendre moins de véhicules
	2C S'appuyer sur les élus communautaires et intercommunales	2C-1 Procéder et renforcer l'information à destination des communes	5C-1 S'adapter aux changements climatiques pour assurer la continuité de service	5C-1 Augmenter notre production d'énergie verte 5C-2 Engager un plan d'anticipation et d'adaptation aux changements climatiques
	2D Proposer un service public adapté aux besoins de chacun	2D-1 Offrir aux usagers un réseau de rachinement de qualité 2D-2 Proposer des points d'apports toujours plus nombreux 2D-3 Moderniser le système d'écoulement et de traitement des sorties CHU		
4	2A Trouiller à l'urgence d'une position partagée en matière d'installations de traitement	2A-1 Définir et valider les besoins réels en matière de traitement des déchets 2A-2 Définir la dépendance pourriez au SADG 2A-3 Définir les modalités de transition au-delà de 2023	6A-1 Accompagner les équipes	6A-1 Se doter de moyens pour mobiliser les agents sur actions du syndicat 6A-2 Accompagner les équipes aux changements
	2B Permettre l'urgence de sites de traitement	2B-1 Faire apparaître les sites potentiels d'accès des installations 2B-2 Conclure la validation des sites	6B-1 Se munir d'un outil de gestion des données 6B-2 Assurer la sécurité informatique des données, de la continuité des activités et des installations	6B-3 Se doter d'un outil de Gestion de la Maintenance Automatique par Ordinateur (OMAO)
	2C Définir une organisation juridique et financière pour le portage des installations	2C-1 Définir le cadre juridique et financier		